



LES VOYAGES
La Libre

SENEGAL

Escapade familiale au Sénégal

La Libre Famille

Du 20 au 28 octobre 2026



Preference

LE SÉNÉGAL, UNE DESTINATION D'EXCEPTION ENTRE NATURE, CULTURE ET HOSPITALITÉ LÉGENDAIRE.

Le Sénégal est un pays d'Afrique de l'Ouest qui mérite amplement le détour. Réputé pour ses réserves naturelles et les vestiges du commerce des esclaves, le pays est un gage de dépaysement.

Le soleil brillant quasiment toute l'année, ce pays profite d'un climat exceptionnel. Des forêts de baobabs, aux dunes de sables en passant par ses longues plages côtières, le Sénégal dispose de multiples paysages variés et d'une grande beauté.

La population est chaleureuse et composée d'un véritable mélange d'ethnies, ce qui permet à ses visiteurs de découvrir une culture encore authentique. Les Sénégalais sont fiers de leur riche tradition musicale, mais l'atout principal de cette population est son hospitalité : « téranga » en Wolof.

LES POINTS FORTS DE CE VOYAGE

CIRCUIT POUR PETITS ET GRANDS

Un circuit complet vous permettant de découvrir les plus belles réserves naturelles, parcs ornithologiques et vestiges de la région tout en étant adapté aux plus petits

VACANCES SCOLAIRES

Ce voyage est proposé pendant les vacances scolaires francophones afin de pouvoir voyager avec toute la famille

EXPERIENCES UNIQUES

- Lac Rose insolite en pirogue à sel
- Dunes et plages en 4X4 sur les Traces du Dakar
- Balade à cheval le long de la lagune (en option)

ACCOMPAGNEMENT

Un accompagnement professionnel depuis Bruxelles



HOTELS D'EXCEPTION

- Bivouac saharien à Lompoul (tente mauritanienne individuelle confortable avec sanitaires privés)
- Lodge grandeur nature Les Palétuviers

VOLS

Vols directs A/R de et vers Bruxelles-National

NATURE

- Les Parcs Nationaux du Djoudj & Langue de Barbarie
- Parc National des îles du Saloum, bolongs et mangrove

PRIX PRESTO

Un prix préférentiel (- 200 €) pour toute inscription avant le 31/07



CARTOGRAPHIE



VOTRE PROGRAMME

MARDI 20 OCTOBRE

BRUXELLES ✈ DAKAR

En fin de matinée, envol direct de Bruxelles à Dakar avec la compagnie régulière Brussels Airlines.

Arrivée en milieu d'après-midi à Dakar et transfert vers votre hôtel au cœur de la ville.

Installation, dîner et nuit à l'hôtel **Pullman Téranga 4*** (2 nuits).

MERCREDI 21 OCTOBRE

DAKAR – GOREE – DAKAR

Petit déjeuner à l'hôtel.

Tour de ville commenté : la place de l'Indépendance et ses anciens bâtiments administratifs, l'hôtel de ville et la gare de l'époque coloniale, la cathédrale, le Palais Présidentiel et le marché Kermel.

Départ pour le port de Dakar et embarquement dans une chaloupe vers l'île de Gorée.

Le panorama d'approche est superbe sur cette île volcanique : falaises, maisons coloniales ...

Déjeuner dans un restaurant typique.

Visite de la maison des esclaves, commentée avec passion par le conservateur. Une exposition très bien documentée, nous rappelle l'histoire tragique de l'esclavage. Balade dans les ruelles fleuries de la ville historique et découverte de l'église.

Retour à Dakar et visite du musée des Civilisations noires.

Continuation par la corniche offrant une belle vue sur les îles Madeleine au coucher du soleil, puis la Mosquée de Ouakam pour terminer au monument de la Renaissance Africaine.

Dîner dans un restaurant local. Nuitée à l'hôtel.





JEUDI 22 OCTOBRE

DAKAR - LAC ROSE - KAYAR - LOMPOUL (180 KM/4H & 30 MIN PIROGUE)

Petit déjeuner à l'hôtel.

Le matin, direction le **Lac Retba, véritable nom du lac rose, et ses ramasseurs de sel.**

Le lac rose, ou lac de Retba, est situé à 30 km au Nord - Est de Dakar et à quelques centaines de mètres de l'océan. Entouré de dunes et de filaos (type d'arbre), c'est un lagon peu profond dont la couleur rose parfois tirant sur le violet est due aux micros - organismes qui peuplent son fond ainsi qu'à la position du soleil. On y ramasse le sel et on en fait des pyramides sur le bord du lac. Beau contraste avec le rose du lac et le bleu du ciel ! Le Lac Rose est l'ultime étape du Paris - Dakar.

Traversée insolite du lac en pirogue à sel pour rejoindre la rive opposée.

Possibilité d'une balade à pied ou à cheval (supplément) dans la réserve communautaire de Bonaba, le long d'une lagune bordée de dunes et de maraichages traditionnels.

OPTION : 1h de balade à cheval le long de la lagune, plage et retour par les dunes (35 € / personnes).

Déjeuner aux saveurs exotiques dans un restaurant en bambous construit sur un amas coquillier.

Franchissement des dunes du "Dakar" **en camion 4x4** pour rejoindre la plage infinie de la Grande Côte puis les pistes de charrettes pour atteindre le plus grand centre de **pêche artisanale, Kayar.**

Observation des pêcheurs au travail : déchargement avec des seaux, mise hors d'eau des pirogues, négociations de tas de poissons à même le sable, chargements débordants dans des charrettes, salaison, fumage et séchage des espèces non vendables, vente des plus belles prises sous la halle...

En fin de journée, route vers la région dunaire de Lompoul pour un **bivouac de charme** dans une oasis au milieu des dunes.

Installation en charmantes khaïmas, tentes mauritaniennes traditionnelles en laine de dromadaires, chacune confortablement équipées de lit(s) et d'une salle de bain (lavabo, douche et WC avec eau courante).

Dîner au camp.

Nuit saharienne au cœur du désert.

VENDREDI 23 OCTOBRE

LOMPOUL - LANGUE DE BARBARIE – SAINT LOUIS (90 KM/1H30 & 1H PIROGUE)

Petit déjeuner au campement.

Visite d'un village local, qui participe à un programme de reboisement pour lutter contre l'avancée du désert.
Direction le Gandiolais, région de maraîchage et le **Parc National Langue de Barbarie**.

Réserve ornithologique fragile de 2000 hectares créée en 1976 , le Parc de la Langue de Barbarie s'étire sur une quinzaine de kilomètres et une largeur de quelques centaines de mètres à près d'un kilomètre entre le fleuve Sénégal et l'Océan Atlantique.

Déjeuner dans un lodge au bord du fleuve et **début d'après-midi détente et baignade à la piscine**, dans le fleuve ou l'océan.

Ensuite, embarquement dans une pirogue pour descendre le fleuve en contournant l'île aux oiseaux où nidifient de nombreuses espèces : sternes, goélands, pélicans,...

Débarquement sur la Langue entre fleuve et océan, territoire de ponte des tortues marines. Navigation en direction de l'embouchure historique du fleuve Sénégal avec possibilité d'observer des flamants roses.

Continuation de la route vers **Saint-Louis**.

*Saint-Louis est la **plus ancienne ville construite par les Français** en Afrique de l'Ouest et est l'étape de l'Aéropostale de Mermoz. Nous retrouvons d'importants témoignages de son prestigieux passé : Gouvernance, place Faidherbe et deux casernes, Cathédrale (1^o église d'Afrique de l'Ouest), hôpital et Mosquée nord sans oublier le pont Faidherbe, ainsi que de nombreuses maisons de l'époque coloniale.*

Installation à l'hôtel **Ranch de Bango 3*+**.

Dîner et nuitée (2 nuits).





SAMEDI 24 OCTOBRE

SAINT-LOUIS – PARC NATIONAL DU DJOUDJ – SAINT LOUIS (120 KM & 2H PIROGUE))

Petit déjeuner à l'hôtel.

Visite du Parc National du Djoudj, 3^e réserve ornithologique mondiale, sanctuaire de plus de 3 millions d'oiseaux (pélicans, cormorans, canards siffleurs, flamants roses ...).

Vous apercevrez des multitudes de paysages lacustres, immenses roselières, enchevêtrements de marigots. Scènes coordonnées de pêche ou des ballets aériens synchronisés. Plusieurs reptiles sur les rives (varans, pythons, crocodiles) et nombreux mammifères (chacals, singes, hyènes, gazelles, phacochères).

Retour à Saint-Louis par le célèbre pont Faidherbe, conçu par Gustave Eiffel.

Déjeuner dans un restaurant typique de la ville coloniale, avant une visite guidée de la ville.

Flânerie dans les rues pour quelques souvenirs dans des boutiques de qualité. Découverte possible du marché de Sor dans une ambiance africaine colorée, odorante et chaleureuse. Ancienne gare de style New-Orléans.

Rencontre des plus singulières avec "Monsieur Vélo", Meïssa Faal, sculpteur de génie qui forge une nouvelle vie au métal de récupération, notamment à partir de vieilles pièces de vélos.

Retour à l'hôtel. Dîner et nuit.

DIMANCHE 25 OCTOBRE

SAINT LOUIS – FATICK – FOUNDIOUGNE – TOUBACOUTA (+/- 330 KM)

Petit déjeuner à l'hôtel.

Le matin, direction vers Saloum via Mékhé, capitale de la chaussure Sénégalaise, et de Tivaouane, ville sainte de la **confrérie des Tidjanes**, la plus représentée au Sénégal, en prenant **la belle route au cœur du royaume du Baol** pour rejoindre Fatick et ses marais salants puis Foundiougne, ancienne préfecture coloniale.

Déjeuner à l'ombre d'une paillote en bordure du fleuve Saloum.

Continuation jusqu'à Toubacouta au cœur du Parc Naturel du Delta du Saloum.

Installation à l'hôtel-lodge Les Palétuviers, dominant la mangrove et un large bolong. Les cases sont disséminées dans un parc fleuri arboré de baobabs et fromagers.

En fin d'après-midi, **départ en pirogue pour la visite du Diorom Boumag**, un immense amas coquillier qui révèle un tumulus funéraire, très ancien ayant servi de sépulture à des Rois Sérères des siècles derniers. Il constitue une île surplombant joliment la mangrove du haut de ses 25 mètres. La nature y est très belle et de vieux baobabs truffés de nids de perruches se complaisent dans ce sol riche en calcaire.

Continuation vers le Reposoir des Oiseaux, un grand massif de palétuviers dans lequel des milliers d'oiseaux marins viennent passer la nuit.

Dîner et nuitée à votre lodge **Les Palétuviers 4*** (2 nuits).

Les Palétuviers, un éden planté de baobabs géants en bord de mangrove, décoré avec beaucoup de goût qui nous frappe par la taille des arbres, la vue panoramique du site et son décor sophistiqué, avec canapés « lounge » au bar d'une somptueuse piscine, elle-même agrémentée de chaises longues design. Les bungalows individuels sont intimes et très confortables, avec climatisation, lit douillet et vaste salle de bains. Un vrai coup de cœur !





LUNDI 26 OCTOBRE

BROUSSE, ÎLES ET BOLONGS DU SALOUM (10 KM & 1H30 PIROGUE)

Petit déjeuner à l'hôtel.

Direction le **village traditionnel** de Dassilamé Sérère.

Découverte en charrette locale d'une éco-route qui retrace la vie quotidienne d'un petit village africain ancré dans ses traditions : histoire, culture et économie. Les amateurs d'ornithologie ne seront pas déçus : la présence d'eau potable à fleur de sol permet une belle gestion maraîchère dans le village et attire une grande variété d'oiseaux d'eau douce et autres.

En fin de matinée, **excursion en pirogue au milieu du Parc National du Saloum**, classé Réserve Mondiale de la Biosphère. Avancées au milieu d'un dédale de bolongs bordé de palétuviers, avec une étrange impression "d'aventure amazonienne".

Observations de nombreux oiseaux vivant dans la mangrove.

Déjeuner en bord de plage déserte et moment de détente.

Détente à l'ombre à l'écoute des oiseaux, baignade dans le bolong aux eaux très propres et plus chaudes que l'océan (pour ceux qui le souhaitent) ou promenade à la recherche des crabes violonistes.

Sur le retour en milieu d'après-midi, vous aurez peut-être la chance de rencontrer une bande de dauphins à bosse, une espèce typique des milieux saumâtres.

Dîner et nuitée à votre lodge.

MARDI 27 OCTOBRE

TOUBACOUTA – KAOLACK – DAKAR ✈

Petit déjeuner à l'hôtel.

Départ par la route pour rejoindre popenguine via Kaolack, où se trouve l'un des marchés les plus importants et les plus emblématiques du Sénégal, connu pour son historique dans le commerce régional et sous régional. Kaolack est un ancien port arachidier du Sénégal sur le fleuve Saloum, aujourd'hui ville carrefour entre les axes routiers du sud vers la Gambie, la Casamance et les Guinées et de l'est vers le Sénégal oriental et le Mali.

Déjeuner dans un restaurant local.

En début de soirée, départ vers l'aéroport. Assistance pour les dernières formalités.

Envol direct à destination Bruxelles avec la compagnie aérienne Brussels Airlines.

MERCREDI 28 OCTOBRE

✈ BRUXELLES

Arrivée à Bruxelles en début de matinée.

– FIN DE VOTRE SEJOUR –

HEBERGEMENTS

PULLMAN TÉRANGA 5* - DAKAR

NOMBRE DE NUITÉES : 2

situé en bord de mer, au cœur de Dakar, à proximité du quartier des affaires et des principaux sites touristiques. Il propose des chambres modernes et bien équipées, plusieurs restaurants et bars, une piscine extérieure et un espace bien-être.



CAMP REVE DE NOMADE - LOMPOUL

NOMBRE DE NUITÉES : 1

Situé en plein coeur du désert de Lompoul, ce camp propose une expérience d'hébergement alliant authenticité et confort. Il dispose de 15 élégantes khaïmas INDIGO, tentes de 36m², équipées avec un lit king size et un ou deux lits simples en bois naturel et un petit salon; une ravissante salle de bain spacieuse au parois végétales, avec lavabo en pierre, douche « Nature-Chic » et toilettes.



RANCH DE BANGO 3*+- SAINT-LOUIS

NOMBRE DE NUITÉES : 2

Empruntez quelques kilomètres de piste à travers la savane et vous êtes au cœur d'une oasis de tranquillité : le dépaysement est garanti ! Le Ranch de Bango est une grande demeure familiale de style colonial dans un lieu paisible et sauvage. Les 34 chambres disposées à l'ombre d'un flamboyant et donnant sur un jardin sont toutes climatisées et équipées de salle de bain privative.



LES PALÉTUVIERS 4* - TOUBACOUTA

NOMBRE DE NUITÉES : 2

Les Palétuviers, un éden planté de baobabs géants en bord de mangrove, décoré avec beaucoup de goût qui nous frappe par la taille des arbres, la vue panoramique du site et son décor sophistiqué, avec canapés « lounge » au bar d'une somptueuse piscine, elle-même agrémentée de chaises longues design. Les bungalows individuels sont intimes et très confortables, avec climatisation, lit douillet et vaste salle de bains. Un vrai coup de cœur !



REMARQUES IMPORTANTES

Pour participer à ce voyage, les citoyens belges doivent être en possession d'un passeport international valable minimum 6 mois à partir de la date d'entrée dans le pays.

Aucun traitement ou vaccin n'est nécessaire ou obligatoire avant le départ. Néanmoins, le vaccin contre la fièvre jaune est obligatoire pour toute personne provenant d'une zone de transmission élevée. **N'hésitez pas à contacter votre médecin pour connaître ses éventuelles recommandations particulières.**

L'ordre des visites pourrait être modifié si besoin et adapté en fonction des normes en vigueur au moment du voyage pour le bon déroulement de celui-ci, en fonction des restrictions éventuelles, des conseils du guide, des modifications des compagnies aériennes (vols internationaux et domestiques), des aléas du trafic, etc.

Les photos sont présentées à titre illustratif et sont non contractuelles.

LE PRIX

SUR BASE DE MINIMUM 21 PARTICIPANTS

<input type="checkbox"/>	PRESTO JUSQU'AU 31/07	PAR ADULTE :	3.495 €
<input type="checkbox"/>	PRESTO JUSQU'AU 31/07	PAR ENFANT (MOINS DE 12 ANS*) :	2.995 €
<input type="checkbox"/>	A PARTIR DU 01/08	PAR ADULTE :	3.695 €
<input type="checkbox"/>	A PARTIR DU 01/08	PAR ENFANT (MOINS DE 12 ANS*) :	3.195 €
<input type="checkbox"/>	REDUCTION 3 ^e /4 ^e AD (+12 ANS) PARTAGEANT UNE CHAMBRE AVEC MIN 2 AD. (+12 ANS)** : - 140 €* 		
<input type="checkbox"/>	SUPPLÉMENT SINGLE : 695 €		
<input type="checkbox"/>	OPTION BALADE EN CHEVAL LE 22/10 : 35 €		

*PRIX DU FORFAIT POUR UN ENFANT PARTAGEANT UNE CHAMBRE DOUBLE/TWIN FAMILLE AVEC 2 ADULTES
DANS LE CAS D'UN SEUL ADULTE AVEC UN ENFANT, LE TARIF ENFANT NE S'APPLIQUE PAS
LES PERSONNES DE 12 ANS ET + DOIVENT PAYER LE TARIF ADULTE

**DANS LES CHAMBRES TRIPLES/QUADRUPLES, LES 3^e ET 4^e PERSONNES DORMIRONT DANS DES LITS-CANAPÉS.

CE PRIX COMPREND

- Les vols internationaux Bruxelles – Dakar – Bruxelles avec la compagnie régulière SN Brussels en classe économique
- Les taxes d'aéroport
- Les transferts et les transports durant tout le circuit
- Le logement au sein des hôtels mentionnés au programme (ou similaires)
- La pension complète
- Les droits d'entrée dans les réserves et les parcs nationaux
- Les visites et excursions prévues au programme
- Les services d'un guide/chauffeur local parlant français
- Toutes les visites et excursions mentionnées au programme
- L'accompagnement professionnel de Bruxelles à Bruxelles
- La prime du Fonds de Garantie
- La TVA d'application

CE PRIX NE COMPREND PAS

- Les boissons, les différents pourboires et les dépenses personnelles
- Les assurances
- Les droits de photos et de vidéo sur les sites
- Tout ce qui n'est pas mentionné dans la partie « ce prix comprend » et dans le programme
- Les éventuelles modifications de prix des taxes d'aéroport, surcharge fuel, etc. imposées par les compagnies aériennes

Les prix sont calculés de bonne foi sur base des tarifs et de la TVA en date 16/04/2026

INSCRIPTION AU VOYAGE A FORFAIT: ESCAPADE FAMILIALE AU SÉNÉGAL DU 20 AU 28 OCTOBRE 2026

Je, soussigné (e),

NOM : _____ PRENOM : _____

ADRESSE : _____

CODE POSTAL : _____ LOCALITE : _____

TELEPHONE : _____ GSM 1 : _____ GSM 2 : _____

ADRESSE E-MAIL (PASSAGER 1) : _____

RESERVE _____ PLACE(S) POUR LE VOYAGE EN REFERENCE

DONNEES ADULTE N°1 (en lettres capitales telles que mentionnées sur le document d'identité)

NOM : _____ PRENOM : _____ M./ Mme / Melle (barrez la mention inutile)

DATE DE NAISSANCE : _____ NATIONALITE : _____

N° DE PASSEPORT : _____ DATE D'EMISSION : _____ DATE D'EXPIRATION : _____

DONNEES ADULTE N°2 (en lettres capitales telles que mentionnées sur le document d'identité)

NOM : _____ PRENOM : _____ M./ Mme / Melle (barrez la mention inutile)

DATE DE NAISSANCE : _____ NATIONALITE : _____

N° DE PASSEPORT : _____ DATE D'EMISSION : _____ DATE D'EXPIRATION : _____

DONNEES ENFANT N°1 (en lettres capitales telles que mentionnées sur le document d'identité)

NOM : _____ PRENOM : _____ F / G (barrez la mention inutile)

DATE DE NAISSANCE : _____ NATIONALITE : _____

N° DE PASSEPORT : _____ DATE D'EMISSION : _____ DATE D'EXPIRATION : _____

DONNEES ENFANT N°2 (en lettres capitales telles que mentionnées sur le document d'identité)

NOM : _____ PRENOM : _____ F / G (barrez la mention inutile)

DATE DE NAISSANCE : _____ NATIONALITE : _____

N° DE PASSEPORT : _____ DATE D'EMISSION : _____ DATE D'EXPIRATION : _____

TYPE DE CHAMBRE: DOUBLE (1 LIT) TWIN (2 LITS) TRIPLE / QUADRUPLE avec enfant(s)/adulte(s)

LE PRIX*

*Taxes incluses

- | | | |
|--|--------------------------------|------------------|
| <input type="checkbox"/> PRESTO JUSQU'AU 31/07 | PAR ADULTE : | 3.495 € |
| <input type="checkbox"/> PRESTO JUSQU'AU 31/07 | PAR ENFANT (MOINS DE 12 ANS) : | 2.995€ |
| <input type="checkbox"/> A PARTIR DU 01/08 | PAR ADULTE : | 3.695 € |
| <input type="checkbox"/> A PARTIR DU 01/08 | PAR ENFANT (MOINS DE 12 ANS) : | 3.195 € |
| <input type="checkbox"/> REDUCTION 3 ^e /4 ^e AD (+12 ANS) PARTAGEANT UNE CHAMBRE AVEC MIN 2 AD. (+12 ANS)** : | | - 140 €* |
| <input type="checkbox"/> OPTION BALADE EN CHEVAL LE 22/10 : | | 35 € |
| <input type="checkbox"/> SUPPLÉMENT SINGLE : | | 695 € |

INSCRIPTION AU VOYAGE A FORFAIT :

ESCAPADE FAMILIALE AU SÉNÉGAL

DU 20 AU 28 OCTOBRE 2026

OPTION : ASSURANCE (XPLORASSUR)

JE SOUHAITE SOUSCRIRE A L'ASSURANCE :

- ANNULATION (hors Covid)**
Prime de 4% sur l'ensemble de mon dossier
- MULTIRISQUE ÉPIDÉMIES** (annulation + bagages + assistance rapatriement + épidémies dont Covid)
Prime de 5,76% sur l'ensemble de mon dossier
- ASSISTANCE PLUS** (bagages + assistance rapatriement)
Prime de 2% sur l'ensemble de mon dossier
- COMPLÉMENTAIRE CARTE BANCAIRE*** (annulation + bagages + assistance rapatriement)
Prime de 2,90% sur l'ensemble de mon dossier

*UNIQUEMENT VALABLE POUR LES CARTES GOLD MASTERCARD ET VISA PREMIER, DÉLIVRÉES PAR UNE BANQUE BELGE, FRANÇAISE OU SUISSE. TOUT AUTRE TYPE DE CARTE BANCAIRE EST EXCLU.

JE NE SOUHAITE PAS Y SOUSCRIRE

PAIEMENT

UN ACOMPTE DE 30% est payable à la réservation.

Si vous souscrivez à l'assurance, merci de bien vouloir ajouter le montant total de la prime d'assurance aux 30% d'acompte.

Le solde du dossier est payable au plus tard pour le : **20 septembre 2026**

Compte bancaire KBC au nom de Travel Team Consult And Representative SA

IBAN : BE92 7440 6349 9223

SWIFT/BIC : KREDBEBB

REFERENCE : Sénégal famille - D.4052

En cas de paiement par carte de crédit, seules les cartes VISA et MASTERCARD sont acceptées.

Par la présente, je souscris un contrat de voyage à forfait selon les conditions particulières de vente de Travel Team Consult & Représentative S.A. (ci-joint) et selon les conditions générales de vente de la commission de litiges voyages à forfait (disponible à la demande avec le formulaire d'information standard B).

En cas de souscription à l'assurance, je reconnais avoir pris connaissance des conditions générales et particulières du contrat.

J'autorise Preference - Travel Team consult & représentative S.A. à utiliser mes données personnelles du présent formulaire pour le bon suivi de mon inscription au voyage et j'accepte d'être tenu informé des différents produits ou promotions par email et/ou par poste.

Fait à _____, le _____

SIGNATURE POUR ACCORD :

A renvoyer chez :

Preference - Travel Team (Lic. A 1652)
Rue des Francs 79, boîte 4 - 1040 Bruxelles
Lundi au vendredi : 9h - 17h (sur rendez-vous)
Tel : 02/647 30 00
info@preference.be | www.preference.be

CONDITIONS PARTICULIERES DE VENTES DE VOYAGES A FORFAIT DE TRAVEL TEAM CONSULT AND REPRESENTATIVE S.A – PREFERENCE

La loi du 1^{er} décembre 2017, régissant le contrat de voyages à forfait, est d'application pour les présentes conditions particulières de vente. Dans le présent texte, TRAVEL TEAM CONSULT AND REPRESENTATIVE, S.A. est appelé « l'organisateur » et le client est appelé « voyageur ».

1. CONTRAT DE VOYAGES A FORFAIT: INFORMATIONS PAR L'ORGANISATEUR

Les offres de voyages de l'organisateur sont rédigées de bonne foi en fonction des données disponibles lors de la rédaction. L'organisateur se réserve le droit de corriger les erreurs matérielles manifestes dans les informations fournies. Il y a acceptation explicite par les parties pour spécifier que les informations précontractuelles peuvent être modifiées avant la conclusion du contrat. Les informations données par téléphone par les préposés de l'organisateur sont toujours données sous réserve.

2. PRIX ET MODALITES DE PAIEMENT

A l'acceptation par le voyageur du contrat de voyage, un acompte de minimum 30% du prix du voyage total sera demandé au voyageur.

En fonction du montant et/ou de la nature du voyage, un second acompte pourra être demandé par l'organisateur. Le solde sera payable au plus tard 30 jours avant le départ du voyage. Les documents de voyage ne seront délivrés qu'après règlement du solde du prix total du voyage.

3. RESILIATION DU CONTRAT DE VOYAGE PAR LE VOYAGEUR

Le voyageur peut résilier le contrat de voyage à tout moment avant le début du voyage à forfait sous réserve de payer à l'organisateur des frais de résiliation fixés forfaitairement comme suit :

Jusqu'à 90 jours avant le départ :	30 % du prix total du voyage
De 89 à 60 jours avant le départ :	50 % du prix total du voyage
De 59 à 31 jours avant le départ :	75 % du prix total du voyage
De 30 à 0 jours avant le départ :	le prix total du voyage

L'annonce de cette résiliation par le voyageur doit parvenir à l'organisateur par lettre recommandée ou par email et prend effet le jour même ou le premier jour ouvrable suivant la date de l'annonce, compte tenu des horaires de bureau de l'organisateur (du lundi au vendredi, jours fériés exclus) en ce qui concerne la détermination de date de résiliation. Lorsque le voyage a débuté, il n'y a plus aucun remboursement possible. Tout voyage interrompu ou abrégé pour quelque cause que ce soit, ne donne lieu à aucun remboursement.

4. RESILIATION DU CONTRAT DE VOYAGE PAR L'ORGANISATEUR

L'organisateur de voyage peut résilier le contrat de voyage à forfait si le nombre de personnes inscrites pour le voyage à forfait est inférieur au nombre indiqué dans le contrat. Dans ce cas, l'organisateur se doit de notifier la résiliation du contrat au voyageur, au plus tard vingt jours avant le début du voyage à forfait d'une durée de plus de six jours ou dans le délai de sept jours avant le début du voyage à forfait d'une durée de deux à six jours.

5. MODIFICATIONS DU CONTRAT DE VOYAGE PAR L'ORGANISATEUR

L'organisateur se réserve le droit d'effectuer des modifications mineures au contrat de voyage dans les limites fixées dans l'article 24 al. 2 et 3 de ladite loi. Conformément aux articles 19 à 23 de la loi relative à la vente de voyages à forfait publiée le 1/12/2017, l'organisateur se réserve le droit de modifier à la hausse ou à la baisse les prix du contrat, après sa conclusion et dans les modalités prévues par ladite loi.

En ce qui concerne des modifications significatives apportées par l'organisateur, le voyageur peut se référer au formulaire d'information standard B des contrats de voyage à forfait pour les modalités éventuelles, art N1 des annexes de ladite loi (document à disposition du voyageur).

6. CESSIION DU CONTRAT DE VOYAGE PAR LE VOYAGEUR A UN TIERS

En ce qui concerne la cession du contrat de voyageur par le voyageur à un tiers, le voyageur peut se référer au formulaire d'information standard B des contrats de voyage à forfait pour les modalités éventuelles, art N1 des annexes de ladite loi (document à disposition du voyageur).

7. CARNET DE VOYAGE

Ce document final avant le départ du voyage fait partie intégrante du contrat de voyage. Il contient les dernières mises-à-jour des informations du voyage sauf informations communiquées en toute dernière minute provenant d'une source extérieure à l'organisateur.

Dans ce carnet figureront le nom et le n° de téléphone du responsable auquel le voyageur se référera en cas de problème et/ou de non-conformité.

Le voyageur sera tenu d'accepter que l'ordre dans lequel se dérouleront les visites peut changer par rapport au texte du carnet selon le conseil avisé du guide, au courant des circonstances locales l'exigeant éventuellement.

En ce qui concerne l'hébergement au cours des circuits organisés, sauf indication contraire, les chambres sont réservées en catégorie standard dans les hôtels mentionnés ou similaires. L'organisateur ne peut être tenu responsable d'éventuels inconvénients rencontrés concernant la chambre ou inhérents à la gestion hôtelière de l'établissement choisi. L'organisateur ou son délégué veilleront toutefois toujours à transmettre les demandes spécifiques au préalable et à solutionner les problèmes éventuellement rencontrés lors du séjour.

8. DOCUMENTS DE VOYAGE

Le voyageur doit, au départ du voyage, être en possession des documents nécessaires pour le voyage : passeport en état de validité, carte d'identité en cours de validité, visa, carte de vaccination si nécessaire. L'organisateur ne peut être tenu pour responsable de cette sorte de manquement éventuel.

9. HORAIRES DE VOLS ET SIEGES DANS L'AVION

Les horaires de vols sont communiqués sous réserve de changement par la compagnie aérienne opérant. L'organisateur, recevant du voyageur la demande de pré-réservation de place spécifique dans l'avion, ne peut la garantir formellement. La plupart des compagnies aériennes ne confirment jamais la pré-réservation de sièges dans l'avion et se réservent le droit de modifier toute pré-réservation de sièges à tout moment et sans préavis.

10. CONSCIENCE DES RISQUES

Le voyageur participant à un voyage de groupe doit être conscient, en fonction des informations fournies par l'organisateur, qu'un circuit peut comporter certains dangers dus au hasard mais aussi aux modes de déplacement, à la nature imprévisible, au relief escarpé ou à l'isolement de certaines contrées, aux maladies tropicales, au climat changeant etc. sans que cette liste ne soit exhaustive. Le voyageur a l'obligation de s'informer sur les conditions de santé de la destination.

11. PLAINTES ET LITIGES

Tout litige porté à la connaissance de l'organisateur, par lettre recommandée ou par email dans les 15 jours du retour et ne pouvant être tranché à l'amiable entre parties, sera soumis à la Commission de litiges Voyage ou, si c'est la volonté du voyageur, soumis au tribunal compétent de l'arrondissement judiciaire de Bruxelles de rôle linguistique français.

12. ASSURANCE CONTRE L'INSOLVABILITE FINANCIERE

L'organisateur a souscrit une assurance couvrant ses clients contre sa propre insolvabilité financière auprès du Fonds de Garantie Voyages :

Assuré contre l'insolvabilité financière
par le Fonds de Garantie Voyages®
www.gfg.be

01/07/2018

Lic Cat A 1652



Assurance Voyage

Document d'information sur le produit d'assurance

Compagnies : Mutuaide Assistance, Agrément N°4021137 – Entreprises d'assurance agréées en France et régies par le Code des assurances français

Produit : INDIVIDUEL CONFORT Belgique N°5800

Mutuaide

Ce document est une présentation synthétique des principales caractéristiques du produit. Il ne prend pas en compte vos besoins et demandes spécifiques. Vous trouverez l'information complète sur ce produit dans la documentation pré contractuelle et contractuelle.

De quel type d'assurance s'agit-il ?

INDIVIDUEL CONFORT Belgique est un contrat d'assurance destiné aux voyageurs dont l'objet est de couvrir les Assurés à l'occasion et au cours de leur voyage.



Qu'est-ce qui est assuré ?

L'assuré peut être couvert par l'une ou plusieurs des garanties suivantes selon la formule souscrite.

FORMULE « ANNULLATION » :

✓ **ANNULATION DE VOYAGE**

Jusqu'à 20 000 € par personne

- Annulation maladie grave, accident corporel grave ou décès
- Annulation tout sauf
- Annulation toutes causes

FORMULE « ASSISTANCE PLUS » :

✓ **BAGAGES**

Jusqu'à 1 500 € par personne

✓ **ASSISTANCE RAPATRIEMENT**

- Rapatriement
- Frais médicaux
- Retour prématuré
- Prolongation du séjour
- Frais de recherche et de secours

✓ **FRAIS D'INTERRUPTION DE SEJOUR**

Jusqu'à 15 000 € par personne et 100 000 € par événement

✓ **INDIVIDUELLE ACCIDENT DE VOYAGE**

« Décès » Jusqu'à 15 000 € par personne

FORMULES « MULTIRISQUE » ET « COMPLEMENTAIRE CARTE BANCAIRE » :

✓ **ANNULATION DE VOYAGE**

✓ **BAGAGES**

✓ **ASSISTANCE RAPATRIEMENT**

✓ **FRAIS D'INTERRUPTION DE SEJOUR**

✓ **INDIVIDUELLE ACCIDENT DE VOYAGE**

FORMULE « MULTIRISQUE AVEC EXTENSION EPIDEMIE » :

✓ **Ensemble des garanties de la Formule « MULTIRISQUE »**

✓ **ANNULATION DE VOYAGE**

- Annulation pour maladie grave suite à épidémie ou pandémie
- Annulation pour refus d'embarquement à l'aéroport, à la gare ferroviaire, à la gare routière ou portuaire de départ suite à prise de température
- Annulation en cas d'absence de vaccination contre le Covid 19

✓ **ASSISTANCE RAPATRIEMENT**

- Rapatriement (y compris en cas de maladie liée à une épidémie ou une pandémie)
- Téléconsultation avant départ
- Frais hôteliers suite à mise en quarantaine
- Soutien psychologique suite à mise en quarantaine
- Retour impossible
- Prise en charge d'un forfait téléphonique
- Valise de secours
- Garanties assistance complémentaire aux personnes en cas d'épidémie ou de pandémie



Qu'est-ce qui n'est pas assuré ?

- ✗ Les conséquences de la défaillance de l'organisateur de voyage
- ✗ Les guerres civiles ou étrangères, les émeutes, actes de terrorisme, insurrections, mouvements populaires, rixes
- ✗ Les conséquences de la désintégration du noyau atomique ou toute irradiation provenant d'une source d'énergie présentant un caractère de radioactivité,
- ✗ Sauf dérogation : un tremblement de terre, une éruption volcanique, un raz de marée, une inondation ou n cataclysmes naturels sauf dans le cadre des dispositions résultant de la Loi N°82-600 du 13 juillet 1982 relative à l'indemnisation des victimes de catastrophes naturelles,



Y a-t-il des exclusions à la couverture ?

Les principales exclusions du contrat

- ! Les frais engagés sans l'accord préalable du Service Assistance,
- ! Les conséquences des états alcooliques et la consommation de drogues, de toute substance stupéfiante mentionnée au Code de la Santé Publique, de médicaments et traitements non prescrits par un médecin,
- ! Les maladies préexistantes diagnostiquées et/ou traitées ayant fait l'objet d'une hospitalisation dans les six mois précédant la demande d'assistance.

Le contrat comporte par ailleurs certaines restrictions

- ! Le contrat doit être souscrit le jour de la réservation du voyage ou, au plus tard, la veille du 1^{er} jour d'application du barème de frais d'annulation,
- ! Pour la garantie « Annulation de voyage », pour toute souscription postérieure à la date d'inscription au voyage, un délai de carence de 4 jours sera applicable à compter de la date de souscription du contrat.
- ! Pour les garanties Responsabilité civile à l'étranger et Individuelle Accident, l'assuré doit être domicilié en Europe ou Suisse.



Où suis-je couvert(e) ?

Les garanties s'appliquent dans le monde entier.



Quelles sont mes obligations ?

- A la souscription du contrat

L'Assuré est tenu de régler la cotisation.

L'Assuré est tenu de répondre exactement aux questions posées par l'Assureur notamment dans le formulaire de déclaration lui permettant d'apprécier les risques pris en charge.

- En cas de sinistre

- Au titre des garanties d'assurance, l'Assuré doit déclarer son sinistre dans les 5 jours ouvrés à partir du moment où il a connaissance du sinistre.

- Au titre des prestations d'assistance, l'Assuré doit contacter le plateau d'assistance et obtenir son accord préalable avant de prendre toute initiative ou d'engager toute dépense.

Dans tous les cas, l'Assuré est tenu de fournir à l'Assureur toutes pièces et documents justificatifs nécessaires à la mise en œuvre des garanties d'assurance et des prestations d'assistance prévues au contrat.



Quand et comment effectuer les paiements ?

La cotisation est payable à la souscription du contrat, par tout moyen de paiement accepté par l'agence de voyage.



Quand commence la couverture et quand prend-elle fin ?

Début de la couverture

Les garanties « Annulation de voyage » prennent effet le jour de la souscription du présent contrat.

Toutes les autres garanties prennent effet le jour du départ en voyage (lieu de convocation de l'organisateur à l'aller).

Droit de renonciation

Conformément à l'article L112-10 du Code des Assurances, l'Assuré qui souscrit à des fins non professionnelles un contrat d'assurance, s'il justifie d'une garantie antérieure pour l'un des risques couverts par ce nouveau contrat, peut renoncer à ce nouveau contrat, sans frais ni pénalités, tant qu'il n'a pas été intégralement exécuté ou que l'Assuré n'a fait intervenir aucune garantie, et dans la limite d'un délai de quatorze jours calendaires à compter de la conclusion du nouveau contrat.

Fin de la couverture

Les garanties « Annulation de voyage » expirent le jour du départ en voyage (lieu de convocation de l'organisateur à l'aller).

Toutes les autres garanties expirent le dernier jour du voyage (lieu de dispersion du groupe), avec une durée maximale de 90 jours consécutifs.



Comment puis-je résilier le contrat ?

La résiliation du contrat n'est pas autorisée.